



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0734**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Le Théâtre du Bruit pour l'organisation des festivals d'éducation populaire Cycle Effondrées et Festival Extraire en 2021-2022**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0734**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Le Théâtre du Bruit pour l'organisation des festivals d'éducation populaire Cycle Effondrées et Festival Extraire en 2021-2022**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019, et de son schéma directeur des énergies (SDE), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'est dotée d'une trajectoire en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation.

L'ampleur du défi à relever nécessite l'engagement de tous et une véritable transformation sociétale. Dans cette optique, le PCAET rappelle l'importance de mettre en place les conditions permettant à chaque habitant de s'engager concrètement et d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. La prise de conscience individuelle, ainsi que l'action des associations, des entreprises et des collectivités, doit permettre à chacun de trouver le chemin pour construire son mode de vie "bas carbone".

Ainsi, l'action 3 du PCAET prévoit "d'accompagner et de susciter les changements d'habitudes de 80 000 ménages sur le territoire de la Métropole", notamment "en se basant sur la prise de conscience des impacts".

La présente décision s'inscrit dans ces orientations et porte sur l'organisation par la compagnie Le Théâtre du Bruit de 2 festivals d'éducation populaire sur les thèmes des risques majeurs et systémiques et l'extraction des ressources mêlant conférences, rencontres, spectacles vivants, sciences.

II - Le Théâtre du Bruit

La compagnie Le Théâtre du Bruit, créée en 2013, est connectée aux préoccupations de notre société. Elle monte des spectacles de sujets d'actualité par une écriture contemporaine : Je Suis (août 2014) et Nous Sommes (juillet 2015), diptyque inspiré des comics, prétexte pour parler de la différence et de la peur de l'autre.

Depuis 2016, Le Théâtre du Bruit réalise des créations anthro-scéniques, mettant en scène le rapport complexe de l'humanité, devenue une force géologique, à son environnement :

- Planète Plastique (juin 2016), spectacle sur les méfaits du plastique et le 7^{ème} continent,
- Là Le Feu (avril 2019), cartographie théâtrale musicale de nos états d'urgence, qui explore le sentiment d'impuissance dans un monde qui semble s'effondrer,
- La Légende du colibri (juin 2019), conte écologique musical, sur le faire ensemble, pour écoles d'harmonies amateurs,
- Nauru/Norilsk, Îles de Non-Retour, théâtre musical sur l'extractivisme forcené, création prévue pour 2021.

La compagnie a également à cœur de créer des passerelles entre art, écologie et militantisme, avec des ateliers, des rencontres, l'animation d'une classe culturelle numérique (CCN) sur le zéro déchets avec la Métropole en 2020-2021 ou encore l'organisation des Cycles Effondrés.

III - Deux festivals d'éducation populaire Cycle Effondré-es et Extraire en 2021 et 2022

Le Théâtre du Bruit propose d'organiser 2 festivals d'éducation populaire en 2021 et 2022 :

- le Cycle Effondré-es sur le thème des effondrements axé, en 2021, sur la révolution des imaginaires. Il s'agit de la 4^{ème} édition des Cycles Effondré-es. Le festival propose de croiser sciences humaines et art sous forme de rencontres, conférences, spectacles vivants, projections et lectures notamment, du 23 septembre 2021 au 3 octobre 2021, dans divers lieux de la Métropole,

- le Festival Extraire sur le thème de l'extraction des ressources, du développement durable, de l'économie circulaire, de l'anthropocène, sous forme de conférences, rencontres, tables-ronde, spectacles, projection et lectures. Cet événement aura lieu du 10 au 15 mars 2022, dans divers lieux de la Métropole.

Au travers de ces 2 festivals, Le Théâtre du Bruit souhaite œuvrer à une "révolution des imaginaires". Face aux multiples urgences, son ambition est d'entremêler art et science, dans un cadre festif, afin d'inspirer autant les initiés que les néophytes, et d'insuffler des pistes de réflexion menant à de nouveaux récits collectifs, écologiques, politiques et sociaux.

Les lieux partenaires qui ont confirmés sont :

- la Maison pour Tous des Rancy (Lyon 3°),
- le Croiseur (Lyon 7°),
- la Maison de la jeunesse et de la culture (MJC) Monplaisir (Lyon 8°),
- le cinéma Lumière Bellecour (Lyon 2°).

Les partenaires contactés sont :

- la Maison de l'écologie (Lyon 1^{er}),
- le Périscope (Lyon 2°),
- la Péniche Fargo (Lyon 2°),
- la Librairie L'Esprit Livre (Lyon 3°),
- la Villa Gillet (Lyon 4°),
- l'Aquarium ciné-café (Lyon 4°),
- les Clameurs (Lyon 7°),
- le Croiseur (Lyon 7°),
- le Centre culturel œcuménique (CCO de Villeurbanne).

IV - Budget prévisionnel et participation de la Métropole

En 2021, il est proposé une subvention d'un montant de 21 500 €, sur un montant de dépenses totales de 49 506,90 €, pour ces 2 projets, soit :

- une subvention d'un montant de 16 500 € sur le projet Festival Extraire, pour un montant de dépenses de 23 103,45 €. Cette action a démarré au 1^{er} janvier 2021,
- une subvention d'un montant de 5 000 € sur le projet Cycle Effondré-es, pour un montant de dépenses de 26 403,45 €. Cette action a démarré au 1^{er} janvier 2021.

Dépenses	Cycle Effondré-es (en €)	Festival Extraire (en €)	Total des 2 projets (en €)	Recettes (en €)	Cycle Effondré-es (en €)	Festival Extraire (en €)	Total des 2 projets (en €)
achat	671,50	2 871,50	3 543,00	vente de produits finis	6 500,00	2 200,00	8 700,00
				subvention d'exploitation	903,45	903,45	1 806,90
services extérieurs	734,06	2 495,43	3 229,49	Ville de Lyon	7 000,00	3 500,00	10 500,00
				Métropole	5 000,00	16 500,00	21 500,00
autres services extérieurs	5 980,00	4 080,00	10 060,00				

Dépenses	Cycle Effondré-es (en €)	Festival Extraire (en €)	Total des 2 projets (en €)	Recettes (en €)	Cycle Effondré-es (en €)	Festival Extraire (en €)	Total des 2 projets (en €)
				autres produits de gestion courante	7 000,00	0,00	7 000,00
impôts et taxes	180,00	180,00	360,00	reprises	0,00	0,00	0,00
charges de personnel	18 737,89	11 151,52	29 889,41	transfert de charges	0,00	0,00	0,00
autres charges de gestion courante	100,00	1 000,00	1 100,00				
dotations	0,00	1 325,00	1 325,00				
Total	26 403,45	23 103,45	49 506,90	Total	26 403,45	23 103,45	49 506,90

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 500 € au profit de l'association Le Théâtre du Bruit, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2021-2022 sur le territoire métropolitain,

b) - la convention de partenariat 2021-2022 à passer entre la Métropole et l'association Le Théâtre du Bruit, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivant - chapitre 65 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.